

COMMUNIQUÉ

Paris, le 20 avril 2023
18 h 00 CET

APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 AVRIL 2023 DES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION DES GÉRANTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce

L'Assemblée générale du 20 avril 2023 a approuvé les politiques de rémunération des gérants et des membres du conseil de surveillance telles que présentées dans le Document d'enregistrement universel 2022 (chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », § 3.8.1.) comme suit :

| Résolutions | Résultat du vote |
|--|---------------------|
| <i>11^{ème} résolution</i> Politique de rémunération des gérants | Approuvée à 91,59 % |
| <i>12^{ème} résolution</i> Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance | Approuvée à 99,94 % |

Depuis 1837, Hermès reste fidèle à son modèle artisanal et à ses valeurs humanistes. La liberté de création, la recherche permanente des plus belles matières, la transmission de savoir-faire d'excellence, jusqu'aux détails pensés pour l'usage – c'est-à-dire l'esthétique de la fonction – forgent la singularité d'Hermès, maison d'objets créés pour durer. Entreprise familiale indépendante, Hermès s'attache à conserver l'essentiel de sa production en France au sein de ses 54 sites de production et de formation, tout en développant son réseau de 300 magasins dans 45 pays. Le groupe emploie 19 700 personnes dans le monde, dont 12 400 en France, parmi lesquelles près de 7 000 artisans*. Hermès est dirigé depuis 2013 par Axel Dumas, membre de la sixième génération.

Fondée en 2008, la Fondation d'entreprise Hermès soutient des projets dans les domaines de la création artistique, de l'éducation, de la formation et de la transmission des savoir-faire, de la biodiversité et de la préservation des environnements.

* Au 31 décembre 2022